

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017

Le 20 décembre 2017 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

Etaient présents :

Mme Vanbersel, M. Vereecke, Mme Labarre (arrivée à 20h50), M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Brebant, M. Mauriéras, Mme Tesson, M. Moutinho, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, M. Roze, Mme Liard, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Marin (pouvoir à M. Beaudoir)
Mme Charroppin, (pouvoir à M. Vereecke)
M. Gardette (pouvoir à Mme Vanbersel)
Mme Daninthe (pouvoir à M. Hautot)

Etait absente excusée :

Mme Balard.

Etait absente :

Mme Ribeiro-Rego.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

M. Christopher MOUTINHO est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à la majorité (19 voix pour) et une abstention (M. CHATIN) au vote, le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017, Madame Amélie LIARD ne prenant pas part au vote.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 23 novembre 2017 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

CONSEIL MUNICIPAL

1) Installation d'un Conseiller Municipal.

Par courrier réceptionné le 21 novembre 2017, Monsieur Dominique DERRIEN a informé la municipalité de sa volonté de démission de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Madame Amélie LIARD est la suivante immédiate sur la liste « *Demain Sainte Geneviève* » dont faisait partie Monsieur DERRIEN.

Madame Amélie LIARD est installée en qualité de nouvelle conseillère Municipale.

Le nouveau tableau du conseil municipal est le suivant :

1	VANBERSEL Jacqueline	13	RIBEIRO-REGO Françoise
2	VEREECKE Daniel	14	GARDETTE Claude
3	LABARRE Dominique	15	TESSON Céline
4	BEAUDOIR Jacky	16	DANINTHE Isabelle
5	ZIEGLER Bériza	17	MOUTINHO Christopher
6	BERSON Georges	18	BALARD Camille
7	MARIN Christèle	19	CHATIN Gérard
8	CHARROPPIN Josiane	20	BARBIER Patricia
9	HAUTOT Pierre	21	RÉMOND Thierry
10	KRAUZÉ Anne-Marie	22	ROZE Martial
11	BREBANT Pascal	23	LIARD Amélie
12	MAURIERAS Eric		

AFFAIRES GÉNÉRALES

2) Autorisation à signer le marché de travaux de construction du restaurant scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix dont 5 pouvoirs) :

- **ATTRIBUE** le marché aux entreprises suivantes :

N° du lot	Désignation du lot	Attribution	Montant € HT
1	Terrassements - Gros œuvre - Maçonnerie - Ravalement	PIVETTA BATIMENT	253 000.87
2	Charpente bois traditionnelle	NOLLET	82 074.89
3	Couverture	THERY COUVERTURE	85 514.56
4	Menuiseries extérieures bois et métalliques - Brise soleil	MAW	95 884.00
5	Cloisons - Doublages - Isolation - Faux plafonds	CIP	74 471.45
6	Menuiseries intérieures	AM3D	51 497.90
7	Carrelage Faïences	FLIPO	40 010.01
8	Peinture - Sols souples PVC	BEAUVAISIS DECOR	22 784.35
9	Plomberie Chauffage Ventilation		
10	Electricité	MERELEC	71 980.00
11	Equipement office de réchauffage		
12	VRD - Clôtures - Espaces verts	PIVETTA BTP	273 881.44

- **DONNE** délégation au Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché et toutes les pièces qui s'y rapportent et à en assurer l'exécution.

3) Projet immobilier - 70 rue Nationale - convention pour la rétrocession des voiries.

Arrivée de Madame Labarre à 20h50.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix dont 4 pouvoirs) :

- **ACCEPTÉ** que la Commune s'engage à acquérir la nouvelle voirie qui sera créée sur le terrain du 70 rue nationale pour desservir les 5 cabinets médicaux et 13 logements collectifs sous réserve de la conformité des travaux au cahier des charges techniques et de leur réception et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer et exécuter la convention de rétrocession des voiries et réseaux divers, équipements et espaces communs.

ENFANCE ET JEUNESSE

4) Séjour À la neige au Centre « La Mauselaine » à Gérardmer (88) du 25 février au 3 mars 2018 pour les classes de CM2, proposé par l'ILEP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix dont 4 pouvoirs) :

- **DÉCIDE** d'organiser un séjour à la montagne, au centre « La Mauselaine » à Gérardmer dans les Vosges, du dimanche 25 février au samedi 3 mars 2018 pour les élèves de CM2 de l'école élémentaire Roger Pauchet.
- **DÉCIDE** d'en confier l'organisation à l'association ILEP de Beauvais (Oise), pour une dépense totale s'élevant à 26 660,00 € pour un effectif de 40 élèves, soit un coût de 666,50 € par enfant.
- **SOLLICITE** une participation de 130 € par enfant, l'APEEPM apportant une somme de 20 € par enfant.

FINANCES COMMUNALES

5) Construction de la salle socioculturelle - demande de subvention auprès du département de l'Oise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix dont 4 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Plan de financement salle socio culturelle - transformation des anciens bâtiments

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	929 750.95	1 115 701.14
TOTAL Dépenses	929 750.95	1 115 701.14
Recettes		
Département de l'Oise (21,30%)	198 000.00	198 000.00
Etat - DETR (14,51%)	134 863.84	134 863.84
Autofinancement	596 887.11	782 837.30
TOTAL Recettes	929 750.95	1 115 701.14

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de l'Oise pour la construction du bâtiment socio-culturel dont le coût est estimé à **929 750,95 € HT**.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Plan de financement salle socio culturelle - réalisation des aménagements extérieurs

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	270 587.89	324 705.47
TOTAL Dépenses	270 587.89	324 705.47
Recettes		
Département de l'Oise (33%)	89 290.00	89 290.00
Etat - DETR (12,93%)	35 000.00	35 000.00
Autofinancement	146 297.89	200 415.47
TOTAL Recettes	270 587.89	324 705.47

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département pour la construction des aménagements extérieurs permettant l'accès à la salle socio-culturelle dont le coût est estimé à 270 587,89 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents aux demandes de subventions.

6) Construction du restaurant scolaire - Demande de subvention auprès du département de l'Oise - Confirmation de l'engagement de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix dont 4 pouvoirs) :

- **CONFIRME** la demande de subvention au Département de l'Oise pour financer la réalisation des aménagements extérieurs/VRD (sécurité incendie et accessibilité PMR), liés au restaurant scolaire pour un montant de 355 992,72 € HT.

7) Sécurité routière - Installation de radars pédagogiques - demande de subvention auprès du département de l'Oise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix dont 4 pouvoirs) :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département pour l'acquisition de radars pédagogiques dont le coût est estimé à 6 750 € HT.

A l'occasion des travaux de réfection de la voirie routière entrepris cet été par le Département, la Commune a choisi d'engager une démarche de sécurisation de cette entrée de l'agglomération où les automobilistes circulent à grande vitesse.

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Plan de financement radars pédagogiques

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	6 750.00	8 100.00
TOTAL Dépenses	6 750.00	8 100.00
Recettes		
Département de l'Oise (33%)	2 227.50	2 227.50
Autofinancement	4 522.5	5 872.5
TOTAL Recettes	6 750.00	8 100.00

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la demande de subvention.

PERSONNEL COMMUNAL

8) personnel communal - autorisation À engager du personnel en apprentissage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix dont 4 pouvoirs) :

- DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,
- DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2017, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service Technique	1	BEPA Espaces verts	9 mois

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

QUESTIONS DIVERSES

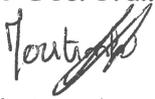
- Madame ZIEGLER : Le forum des métiers se déroulera le 14 avril 2018 au gymnase du collège Léonard de Vinci. Il s'agit d'offrir la possibilité aux jeunes de découvrir des métiers (policiers, pompiers, armée...) et de susciter des vocations.
- Monsieur HAUTOT : Une habitante de Sainte Geneviève a donné naissance à son enfant dans le véhicule des pompiers qui la transportait à la maternité de Beaumont sur Oise. Monsieur Thierry LOMBARD, Pompier volontaire et agent des services techniques était présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

BOCR

Fait à Sainte-Geneviève, le 22 décembre 2017.

Le Secrétaire,


Christopher Moutinho



Le Maire,


Jacqueline VANBERSEL